

Dans l'attente de la mise en place du prochain programme européen LEADER en région Bretagne, le Conseil de Développement s'est saisi du sujet, afin de prendre connaissance de ce dispositif et débattre de son intérêt pour le développement futur du pays de Saint-Brieuc.

Suite à un premier échange au sein d'un Conseil d'Administration ouvert organisé le 10 septembre 2007, l'avis officiel ci-dessous vise à poser quelques grands principes à l'élaboration d'une éventuelle candidature.

Comme son nom l'indique, le programme européen LEADER¹ vise explicitement à permettre aux territoires ruraux de prendre en main leur avenir. Pour y parvenir, cette politique s'appuie sur :

- > l'existence d'une stratégie clairement identifiée et partagée au niveau d'un territoire,
- > la promotion d'un large partenariat entre les acteurs publics et privés locaux,
- > la résolution des enjeux spécifiques au territoire concerné par l'essaimage des bonnes pratiques.

Au-delà du pôle urbain de Saint-Brieuc, le territoire du pays est très majoritairement constitué d'un large espace à dominante rurale. C'est l'une des raisons pour lesquelles les communes du Sud du pays de Saint-Brieuc ont déjà bénéficié de plusieurs programmes LEADER successifs. Cette expérience passée a permis localement aux acteurs publics et privés, de conforter une culture du travail en réseau autour d'une stratégie territoriale commune. Les projets mis en œuvre² par ce biais illustre aujourd'hui les plus-values concrètes et directes à attendre de ce dispositif.

C'est pourquoi le Conseil de Développement souhaite qu'une nouvelle candidature soit élaborée sur tout ou partie du territoire du pays de Saint-Brieuc.

L'élaboration d'une nouvelle candidature soulève alors deux interrogations principales : autour de quelle priorité ciblée ? Et sur quel territoire ? Le thème constitue sans nul doute la question prioritaire, dans la mesure où cet appel à projets doit absolument être mis à profit pour apporter des réponses aux handicaps locaux les plus importants. Pour autant, la question territoriale devra absolument être traitée en parallèle ; car la pertinence de la candidature, et donc ses chances d'être retenue seront étroitement liées à la cohérence entre thème et territoire.

Au vu des axes d'intervention proposés à l'échelle nationale, et dans l'attente des précisions régionales, un grand nombre de problématiques semblent parfaitement correspondre à celles du pays de Saint-Brieuc (mutations agricoles, liens urbain / rural, nouvelles technologies...), d'autant que leur caractère transversal appelle une très grande diversité de projets. Compte tenu de la nécessité d'afficher une priorité ciblée, les élus locaux devront néanmoins veiller à choisir celui qui sera le plus à même de mobiliser les acteurs locaux et réunir les cofinancements nécessaires.

C'est pourquoi le Conseil de Développement propose de retenir le thème du développement durable, et plus particulièrement la problématique énergétique :

- une telle priorité s'appuierait d'abord sur une réalité locale (difficultés d'approvisionnement local). Elle s'inscrirait ensuite dans le prolongement direct de l'action conduite, sur le Sud du pays, au titre de l'enveloppe complémentaire attribuée en 2004 dans le cadre de l'ancien programme LEADER. Elle aurait enfin l'avantage de compléter les différentes démarches engagées par le Syndicat Mixte (schéma de développement éolien, programme de maîtrise de la demande en électricité...). **Cette cohérence constitue assurément un atout.**

¹ Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

² Ecole de musique intercommunautaire, Transport A la Demande Trans'com, Centre Intercommunal d'Action Sociale...

- une telle priorité pourrait permettre de soutenir une grande diversité de projets relatifs :
 - au développement d'équipements économes en énergie dans tous les secteurs d'activités (agriculture, artisanat, habitat...)
 - à la promotion de nouveaux matériaux, dont la production locale pourrait être développée ou soutenue (bois, chanvre...)
 - à la mise en place d'actions foncières visant à faciliter et alléger les charges de fonctionnement des exploitations agricoles (regroupement parcellaire, protection des terres arables...)
 - à la promotion de filières de commercialisation de proximité, valorisant les productions de l'arrière pays rural, auprès des foyers de consommation que constituent les pôles urbains
 - au développement de services à la population évitant les déplacements en voiture individuelle (commerces de proximité, transports à la demande, marchés itinérants...)
 - à l'accompagnement de petites unités de production locales faisant appel à de nouvelles énergies (méthanisation, filière bois-énergie...)

Les projets ne manquent pas ; ils devront néanmoins être priorisés et limités.

- une telle priorité aurait certainement l'avantage au vu du positionnement des différents niveaux de collectivités publiques, de trouver rapidement et simplement les cofinancements privés et publics, attendus par l'Union Européenne.

Compte tenu de cette priorité ciblée, le territoire de candidature aurait tout intérêt à dépasser celui de l'actuel Groupe d'Action Locale qui portait jusqu'à présent le dernier programme LEADER :

- un tel élargissement permettrait de diffuser les savoir-faire précédemment acquis, à l'ensemble du pays,
- un territoire élargi faciliterait l'évaluation future des retombées du prochain programme LEADER,
- le nombre d'habitants concernés serait ainsi plus proche de la moyenne régionale des autres candidatures.

C'est pourquoi le Conseil de Développement est favorable à une candidature élargi au périmètre du pays, à l'exclusion de la Ville de Saint-Brieuc, voire des communes constituant l'aire urbaine de Saint-Brieuc³.

Etant particulièrement intéressé et compte de la place que doivent tenir les acteurs privés et la population locale dans ce dispositif, le Conseil de Développement affirme dès à présent son souhait d'être partie prenante de l'élaboration d'une éventuelle candidature.

C'est pourquoi dans le cas où les élus locaux décideraient de répondre à cet appel à projets, le Conseil de Développement, prévoit de mettre en place des groupes de travail et désigne Mme Françoise GUILLOU COUROUGE (représentante de la FDOTSI) pour suivre l'avancée de ce dossier.

³ Saint-Brieuc, Plérin, Langueux, Yffiniac, Tréguieux, Ploufragan